

14 mars 2019

---

## RELEVÉ DES DECISIONS

Le jeudi 14 mars 2019, à 9h50, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> mars 2019 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

**Présents :** M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Samuel CHEVALLIER, Conseiller départemental, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Martine CRNKOVIC, Conseillère départementale, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, M. Patrick DESMAZIÈRES, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

**Excusés :** M. Gilles LEPROUST, Conseiller départemental, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

**Absents :**

**Procurations :** Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à M. Patrick DESMAZIÈRES, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à Mme Martine CRNKOVIC, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Michèle JUGUIN-LALOYER donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Delphine DELAHAYE, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Claude PETIT-LASSAY, M. Jean-Michel BATAILLER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

## COMMISSION SOLIDARITÉ - AUTONOMIE - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Président :  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Marie-Thérèse LEROUX

Rapporteur :  
Mme Marie-Thérèse LEROUX

### 1 Soutenir les parents et les jeunes face à la fragilisation de la famille

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

#### ACTION 1 – REDONNER UNE CHANCE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

**AFFECTE** une enveloppe de **1 592 000 €** en dépenses de fonctionnement.

**ATTRIBUE** une subvention aux deux associations gestionnaires des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) à hauteur de :

- ✓ **105 000 €** pour le FJT le Relais,
- ✓ **101 000 €** pour le FJT le Flore.

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, selon les modèles annexés, ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

#### ACTION 2 – RENFORCER LE SOUTIEN AUX PARENTS ET FUTURS PARENTS

**AFFECTE** une enveloppe de **172 200 €** en dépenses de fonctionnement.

**ATTRIBUE** une subvention à :

- ✓ l'association Montjoie, d'un montant de **18 600 €** au titre de la médiation familiale,
- ✓ l'association Inalta (ex Sauvegarde Mayenne-Sarthe) d'un montant de **12 400 €** au titre de la médiation familiale,
- ✓ l'association Inalta (ex Sauvegarde Mayenne-Sarthe), d'un montant de **34 200 €**, au titre de l'espace rencontre « Point Soleil ».

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, selon les modèles annexés, ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

#### ACTION 3 – APPORTER UN SOUTIEN COORDONNE A DOMICILE AUX PARENTS

**AFFECTE** une enveloppe de **5 526 500 €** en dépenses de fonctionnement

#### ACTION 4 – ENCOURAGER LES ACTIONS DE CONSEIL CONJUGAL ET DE PLANIFICATION FAMILIALE

**AFFECTE** une enveloppe de **625 500 €** en dépenses de fonctionnement

## **ACTION 5 – RENFORCER NOTRE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE ET L'ADOPTION**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **691 600 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **180 000 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **71 0 00 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **9 000 €** en recettes d'investissement

### **ELEMENTS FINANCIERS**

**INSCRIT** les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## **2 Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Solidarité – Autonomie et Démographie médicale et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

### **ACTION 1 – GARANTIR LA POSSIBILITE DE RESTER LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE A SON DOMICILE (PA)**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **23 170 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **574 885 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **63 000 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **28 350 €** en recettes d'investissement

### **ACTION 2 – GARANTIR LA POSSIBILITE DE RESTER LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE A SON DOMICILE (PH)**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **19 797 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **150 300 €** en recettes de fonctionnement

### **ACTION 3 – ASSURER UNE REPARTITION EQUILIBREE DES ESSMS (PA)**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **48 129 700 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **1 862 000 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **432 000 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **48 300 €** en recettes d'investissement

#### **ACTION 4 – ASSURER UNE REPARTITION EQUILIBREE DES ESSMS (PH)**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **48 775 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **410 000 €** en recettes de fonctionnement

**PRECISE** que le coût de construction à la place en investissement, pour les établissements pour adultes handicapés est fixé à **113 360 € HT** (honoraires, voiries réseaux divers, foncier, assurances et aléas compris) et modifie la fiche d'aide en conséquence.

#### **ACTION 5 – ADAPTER LES REPONSES AUX BESOINS DES PERSONNES AGEES ET DES AIDANTS**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **777 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **24 000 €** en recettes de fonctionnement

#### **ACTION 6 – ADAPTER LES REPONSES AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPEES ET DES AIDANTS**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **1 938 000 €** en dépenses de fonctionnement

#### **ACTION 7 – FAVORISER LES ACTIONS DE PREVENTION EN FAVEUR DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **1 400 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **1 400 000 €** en recettes de fonctionnement

#### **ACTION 8 – OPTIMISER LES RESSOURCES : FINANCEMENTS EXTERIEURS, RECOURS SUR SUCCESSIONS (PA)**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **5 960 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **27 520 000 €** en recettes de fonctionnement

#### **ACTION 9 – OPTIMISER LES RESSOURCES : FINANCEMENTS EXTERIEURS, RECOURS SUR SUCCESSIONS (PH)**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **3 850 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **9 005 000 €** en recettes de fonctionnement

#### **ACTION 10 – GARANTIR LE TRANSPORT DES ELEVES HANDICAPES**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **2 950 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **50 000 €** en recettes de fonctionnement

## ELEMENTS FINANCIERS

**INSCRIT** les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

### 3 **Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

#### **ACTION 1 – ANTICIPER ET MIEUX REPERER LES DIFFICULTES DES PERSONNES**

**AFFECTE** une enveloppe de **2 195 000 €** en dépenses de fonctionnement.

#### **ACTION 2 – REpondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté**

**AFFECTE** une enveloppe de

- ✓ **50 775 100 €** en dépenses de fonctionnement dont 3 200 000 € au titre de la dotation du Foyer de l'enfance-centre maternel.
- ✓ **935 000 €** en recettes de fonctionnement.

#### **ACTION 3 – CONSOLIDER L'ACCUEIL FAMILIAL ET PROFESSIONNALISER LES ASSISTANTS FAMILIAUX**

**AFFECTE** une enveloppe de **3 753 000 €** en dépenses de fonctionnement.

#### **ACTION 4 – SOUTENIR L'ENVIRONNEMENT SOCIO-EDUCATIF, SCOLAIRE, SPORTIF ET SANITAIRE**

**AFFECTE** une enveloppe de **958 500 €** en dépenses de fonctionnement.

#### **ACTION 5 – RENFORCER LA COHESION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **545 400 €** en dépenses de fonctionnement.
- ✓ **14 000 €** en dépenses d'investissement.

## ELEMENTS FINANCIERS

**INSCRIT** les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Sur avis de la Commission de surveillance de l'établissement Foyer de l'enfance-Centre Maternel de la Sarthe du 4 mars 2019,

**INSCRIT** les crédits correspondants, pour l'année 2019.

**Section de Fonctionnement :**

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Dépenses :</b>                                      | <b>3 217 200 €</b> |
| Chapitre 011 – Charges à caractère général             | 1 013 224 €        |
| Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 2 037 900 €        |
| Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante       | 16 400 €           |
| Chapitre 67 – Charges exceptionnelles                  | 3 000€             |
| Chapitre 042 – Dotations aux amortissements            | 146 676 €          |

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Recettes :</b>                                    | <b>3 217 200 €</b> |
| Chapitre 74 – Dotation subventions et participations | 3 204 200 €        |
| <i>Dont dotation départementale</i>                  | <i>3 200</i>       |
| <i>000 €</i>   |                    |
| Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante    | 13 000 €           |

**Section d'investissement :**

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Dépenses :</b>                      | <b>161 334 €</b> |
| Chapitre 16 – Dépôts et cautionnements | 800 €            |
| Chapitre 21 – Immobilisations          | 160 534 €        |

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Recettes :</b>                            | <b>161 334 €</b> |
| Chapitre 10 – F.C.T.V.A.                     | 13 858 €         |
| Chapitre 16 – dépôts et cautionnements reçus | 800 €            |
| Chapitre 040 – Amortissements                | 146 676 €        |

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

**4**

**Garantir une offre de soins de proximité  
Assurer et conforter le Service d'Incendie et de Secours**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la  
Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**ACTION 1 : POURSUIVRE LES ACTIONS D'AIDE A L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS  
DE SANTE**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **760 300 €** en dépenses de fonctionnement.
- ✓ **50 000 €** en recettes de fonctionnement.
- ✓ **50 000 €** en dépenses d'investissement

**ATTRIBUE** une subvention de :

- ✓ **29 000 €** au profit de l'association Cap Santé dont **24 000 €** pour couvrir la part départementale des bourses et **5 000 €** pour le fonctionnement de l'association dans le cadre de la convention en cours,
- ✓ **300 €** à l'IMGA (Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Angers) dans le cadre de la convention en cours.
- ✓ **1 000 €** en faveur de l'Association Des Etudiants en Médecine d'Angers (ADEMA)

### **ACTION 3 : GARANTIR DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS PERFORMANTS**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **18 737 300 €** en dépenses de fonctionnement.
- ✓ **3 268 €** en recettes de fonctionnement.
- ✓ **150 000 €** en dépenses d'investissement

**ATTRIBUE** au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDISS) une participation de fonctionnement de **18 737 266 €** et une subvention d'investissement de 150 000 €

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition de cette enveloppe de **150 000 €**.

### **ACTION 4 : SOUTENIR LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **54 500 €** en dépenses de fonctionnement.
- ✓ **50 000 €** en dépenses d'investissement.

### **ELEMENTS FINANCIERS**

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## **5 Encourager l'innovation sociale**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Solidarité – Autonomie et démographie médicale et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **ACTION 1 – S'ENGAGER DANS DES EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DES SARTHOIS**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **30 000 €** en dépenses de fonctionnement.
- ✓ **80 000 €** en dépenses d'investissement.
- ✓ **80 000 €** en recettes d'investissement.

**PREND ACTE** de la poursuite de l'expérimentation de la technicothèque pour faciliter l'accès aux aides techniques des personnes âgées et handicapées, jusqu'au 31 décembre 2019.

## **ACTION 2 – CONTRIBUER A L'EMERGENCE DE NOUVEAUX SERVICES DANS LES ETABLISSEMENTS**

**PREND ACTE** du déploiement de « Via trajectoire », module handicap, afin de faciliter le parcours des personnes en situation de handicap.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

---

### **COMMISSION INSERTION ET LOGEMENT**

Président :  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Marie-Thérèse LEROUX

Rapporteur :  
M. Samuel CHEVALLIER

## **6 Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA**

Le Conseil Départemental,  
Vu le rapport de son président,  
Sur les avis de la Commission Insertion et Logement et la Commission Finances, Ressources, Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **ACTION 1 - PILOTER LE DISPOSITIF PARTENARIAL EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU RETOUR A L'EMPLOI**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **4 378 000 €** en dépenses de fonctionnement au titre du financement des actions du Programme Départemental d'Insertion,
- **60 000 €** en dépenses de fonctionnement au titre du financement des partenariats pour le référencement des Travailleurs non-salariés au RSA,
- **450 000 €** en dépenses de fonctionnement au titre du financement des partenariats avec les CCAS conventionnés,
- **3 163 070 €** en dépenses de fonctionnement au titre du financement de la politique emploi et des contrats aidés,
- **65 000 €** en dépenses d'investissement au titre du soutien aux structures d'insertion.

**DECIDE** l'inscription d'une recette de fonctionnement de :

- **500 000 €** au titre du FSE,
- **300 000 €** au titre du Fonds d'Appui pour l'Insertion ;

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau en annexe joint.



## **ACTION 2 – GERER EQUITABLEMENT L'ALLOCATION RSA, AVEC UNE POLITIQUE DE CONTROLE ADAPTEE**

**AFFECTE** une enveloppe de **66 012 709 €** en dépenses de fonctionnement au titre du financement de l'allocation RSA.

**DECIDE** l'inscription d'une recette de fonctionnement de **3 770 340 €** au titre de l'allocation RSA.

## **ACTION 3 – RENFORCER LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT**

**PRENDS ACTE** de la fermeture de la Maison de l'Emploi et de la Formation et se positionne pour animer les clauses sociales sur le territoire du Pays du Mans hors Le Mans Métropole.

**AFFECTE** une enveloppe de **26 300 €** en dépenses de fonctionnement pour l'utilisation du logiciel ABC clause.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour, 1 contre**

## **7 Orientations stratégiques du Programme Départemental d'Insertion 2019-2021**

Le Conseil Départemental,  
Vu le rapport de son président,  
Sur les avis favorables de la Commission Insertion et Logement et la Commission Finances, Ressources, Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**VALIDE** les orientations stratégiques du Programme Départemental d'Insertion pour la période 2019/2021 formalisées dans le document joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## **8 Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Insertion et Logement et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'inscrire les crédits proposés au budget primitif 2019 pour le financement des actions du programme « Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité », conformément aux tableaux joints.

## **ACTION 1 – FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PLUS FRAGILES**

**DECIDE** de renouveler le Programme d'Intérêt Général (PIG) « de lutte contre l'habitat indigne, très dégradé, non décent et de prévention des risques technologiques » pour l'exercice 2019, sur le territoire de délégation des aides à la pierre du Département (hors Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat),

**HABILITE** le Président à solliciter, pour financer ce PIG, les subventions de l'Anah et de la Caf,

**ATTRIBUE** une subvention de **9 000 €** dans le cadre de la convention avec le Centre Régional pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest) afin de consolider le fonctionnement du fichier de la demande locative sociale,

**AFFECTE** une enveloppe de **900 000 €** en dépenses d'investissement pour l'attribution de prêts dans l'exercice du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour l'accès et le maintien dans le logement (impayés de loyers, de factures d'énergie, d'eau, de téléphonie et d'internet), et une enveloppe de **751 000 €** en recettes d'investissement au titre des retours de prêts consentis,

**AFFECTE** une enveloppe de **2 400 020 €** en dépenses de fonctionnement pour l'exercice du FSL et une enveloppe de **745 000 €** en recettes de fonctionnement au titre des contributions des différents partenaires du Fonds,

**PREND ACTE** de la compensation de l'Etat pour le FSL à hauteur de **631 605 €**.

**AFFECTE** une enveloppe de **129 000 €** en dépenses de fonctionnement pour le PIG « de lutte contre l'habitat indigne, très dégradé, non décent et de prévention des risques technologiques » et **93 000 €** en recettes de fonctionnement, au titre de la participation de l'Anah et de la Caf,

**AFFECTE** une enveloppe de **35 000 €** en dépenses d'investissement pour l'attribution de subventions permettant de réaliser des travaux de réhabilitation de logements repérés dans les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne,

**AFFECTE** une enveloppe de **70 000 €** en dépenses d'investissement pour financer des opérations liées au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),

**AFFECTE** une enveloppe de **30 000 €** en fonctionnement pour l'appui de l'Agence nouvelle des solidarités actives à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme d'actions du Département au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt pour le « logement d'abord » et un crédit de **280 000 €** en recettes de fonctionnement au titre de la participation de l'Etat conformément à la convention de partenariat financier,

**AFFECTE** un crédit de **30 000 €** en recettes de fonctionnement au titre de la contribution de l'Etat au dispositif de l'Observatoire départemental de l'habitat,

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

## **ACTION 2 – SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES, ACCESSIBLES, ECONOMES EN ENERGIE**

**AFFECTE** une enveloppe de **300 000 €** en recettes et en dépenses d'investissement pour l'exercice de la délégation de compétence des aides à la pierre,

**AFFECTE** une enveloppe de **220 000 €** en dépenses d'investissement pour soutenir la construction des logements très sociaux financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration),

**AFFECTE** une enveloppe de **70 000 €** en dépenses d'investissement pour financer la viabilisation des terrains communaux (ou intercommunaux) destinés à accueillir des logements très sociaux,

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

## **ACTION 3 – RENOVER LES LOGEMENTS ANCIENS ET LES ADAPTER A LA PERTE D'AUTONOMIE**

**AFFECTE** une enveloppe de **1 100 000 €** en investissement à Sarthe Habitat au titre du soutien du Département pour l'exercice 2019 conformément à la convention de soutien à la politique patrimoniale de Sarthe Habitat établie le 19 mai 2017,

**AFFECTE** une enveloppe de **220 500 €** en dépenses d'investissement pour la rénovation thermique des logements du parc privé en complément des aides de l'Anah,

**AFFECTE** un crédit de **40 000 €** en recettes d'investissement pour le recouvrement des prêts destinés à la rénovation de l'habitat des personnes âgées,

**AFFECTE** un crédit de **1 000 €** en dépenses de fonctionnement pour l'admission en non-valeur des prêts pour la rénovation de l'habitat des personnes âgées non recouverts,

**AFFECTE** une enveloppe de **300 000 €** en dépenses d'investissement afin de soutenir la rénovation thermique et l'adaptation des logements locatifs sociaux,

**AFFECTE** une enveloppe de **56 403 €** en dépenses d'investissement pour le financement d'opérations de démolition de logements locatifs sociaux,

**AFFECTE** une enveloppe de **78 234 €** en dépenses d'investissement pour soutenir les collectivités engagées dans des démarches d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou des Programmes d'Intérêt Général au titre de la rénovation du parc privé,

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

**9           Renouvellement du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2019-2023 et de la charte de prévention des expulsions locatives**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la Commission Insertion et Logement et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Sarthe pour la période 2019-2023, annexé à la présente délibération, qui sera approuvé par arrêté conjoint avec le Préfet.

**PREND ACTE** de la charte de prévention des expulsions locatives de la Sarthe pour la période 2019-2024, annexée à la présente délibération.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

**10           Adaptation du règlement intérieur du Fonds de solidarité logement (FSL)**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la Commission Insertion et Logement et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) annexé à la présente délibération.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

---

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**

Président :  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Marie-Thérèse LEROUX

Rapporteur :  
Mme Martine CRNKOVIC

**11           Faire du numérique un levier pour le développement territorial**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

## **ACTION 1 : INVESTIR DANS LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT**

### **AFFECTE UNE ENVELOPPE DE :**

- ✓ **140 000 €** en dépenses de fonctionnement pour les participations statutaires au syndicat Sarthe Numérique
- ✓ **1 210 000 €** en dépenses d'investissement concernant la participation du Département et l'acquisition de terrains

## **ACTION 2 : PROPOSER AUX SARTHOIS DES SOLUTIONS POUR ACCEDER AUX USAGES NUMERIQUES**

### **AFFECTE UNE ENVELOPPE DE :**

- ✓ **15 000 €** en dépenses de fonctionnement pour le projet de Ruche numérique piloté par la Chambre de commerce et d'industrie
- ✓ **30 000 €** en dépenses d'investissement aux projets d'espaces numériques de proximité

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## **12 Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis favorables de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **ACTION 1 : RENFORCER ET MODERNISER LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LES COLLEGES**

**CONFIRME** la poursuite du plan numérique collège par le déploiement des onze nouveaux établissements listés ci-dessous, la mise en place des services de maintenance associés, ainsi que le financement des services d'accès au très haut débit pour les collèges publics.

| COLLEGES                                      | Canton             |
|---|--------------------|
| CHAMPAGNE<br>Wilbur Wright (*)                | Changé             |
| LE MANS<br>Jean de l'Epine                    | Le Mans 2          |
| LE MANS<br>Albert Camus                       | Le Mans 5          |
| SAINT COSME EN VAIRAIS<br>Véron de Forbonnais | Mamers             |
| BESSE-SUR-BRAYE<br>Courtanvaux                | Saint-Calais       |
| FRESNAY-SUR-SARTHE<br>Léo Delibes             | Sillé-le-Guillaume |
| LE MANS<br>Maroc Huchepie                     | Le Mans 6          |
| MONTVAL SUR LOIR<br>Bercé                     | Château du Loir    |
| NOYEN SUR SARTHE<br>Marcel Pagnol             | Loué               |
| MAMERS<br>Alexandre Mauboussin                | Mamers             |
| COULAINES<br>Jean Cocteau                     | Le Mans 4          |

(\*) Collège dont le déploiement était initialement prévu sur 2018 et reporté début 2019

**CONFIRME** le financement de l'environnement numérique de travail e-Lyco pour tous les collèges sarthois.

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ 2 536 700 € en dépenses d'investissement
- ✓ 681 000 € en dépenses de fonctionnement

## **ACTION 2 : DEVELOPPER ET ALIGNER LE SI SUR LA STRATEGIE DE LA COLLECTIVITE**

**CONFIRME** les orientations proposées dans le cadre du nouveau schéma directeur des systèmes d'information et le plan de développement associé pour l'année 2019

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ 931 278 € en dépenses d'investissement
- ✓ 547 995 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 30 000 € en recette d'investissement

## **ACTION 3 : GARANTIR LA FIABILITE DE L'INFRASTRUCTURE DES SI**

**CONFIRME** le plan de renouvellement et d'évolution des infrastructures du système d'information

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ 1 356 840 € en dépenses d'investissement
- ✓ 1 044 483 € en dépenses de fonctionnement

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

### **13 Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis favorables de la commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2019 en les affectant aux différentes actions comme suit :

#### **ACTION 1. POURSUIVRE NOTRE PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES**

**AFFECTE UNE ENVELOPPE DE :**

- ✓ **1 135 400 €** en recettes de fonctionnement pour les redevances d'occupation du domaine public et la redevance R1 de concession
- ✓ **7 300 000 €** en dépenses d'investissement au titre des programmes d'effacement électrique et télécom
- ✓ **6 067 000 €** en recettes d'investissement pour les subventions FACE, récupérations de TVA et recettes communales liées aux programmes d'effacement, ainsi que la redevance R2 de concession

#### **ACTION 2. GARANTIR LA QUALITE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DANS LA SARTHE**

**AFFECTE UNE ENVELOPPE DE :**

- ✓ **60 000 €** en dépenses de fonctionnement pour l'adhésion à la FNCCR et la contribution à Territoire d'Energies Pays de la Loire
- ✓ **6 400 000 €** en recettes de fonctionnement au titre de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- ✓ **11 510 500 €** en dépenses d'investissement pour les programmes de travaux de renforcement, de sécurisation et de résorption
- ✓ **7 364 000 €** en recettes d'investissement au titre des subventions FACE et récupérations de TVA liées aux programmes de travaux de renforcement, de sécurisation et de résorption

### **ACTION 3. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE**

#### **AFFECTE UNE ENVELOPPE DE :**

- ✓ **88 000 €** en dépenses de fonctionnement au titre de l'Espace info énergie et pour la mise en place du contrat territorial chaleur
- ✓ **60 240 €** en recettes de fonctionnement pour les bornes de recharge électrique et d'une recette ADEME pour le contrat chaleur
- ✓ **41 000 €** en dépenses d'investissement pour accompagner les projets d'installation de bornes de recharge électrique

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

---

#### **COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNETÉ**

Président :  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Marie-Thérèse LEROUX

Rapporteur :  
M. Régis VALLIENNE

#### **14 Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis favorables de la commission Réussite éducative et Citoyenneté et la commission des Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE d'inscrire les crédits proposés au budget primitif 2019 pour le financement des actions du programme « Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens »** décrites en synthèse à l'annexe I et détaillées dans les fiches actions présentées en annexe II et statuer plus particulièrement sur les points suivants :

#### **ACTION 1 - RENOVER ET MODERNISER LES COLLEGES**

**CONFIRME** la poursuite des opérations lourdes : construction du collège Alexandre Mauboussin à Mamers et du collège Bercé à Montval sur Loir ;

**CONFIRME** la mise en œuvre des opérations suivantes : construction d'un restaurant scolaire au collège Léo Delibes de Fresnay sur Sarthe et au collège Le Vieux Chêne à la Flèche et réfection des terrasses et restaurant scolaire au collège Kennedy à Allonnes ;

**DECIDE** d'engager les études de restructuration pour les collèges Les Sources au Mans et Pierre Belon à Cérans Foulletourte

**REPARTIT** l'enveloppe des crédits de travaux en Gros Entretien et Réparation (GER) selon l'annexe I et les travaux de sécurisation selon l'annexe II ;



**POURSUIT** la mise en œuvre d'une expérimentation d'une régie départementale sur la maintenance pour certains collèges publics situés sur Le Mans.

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **1 490 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **25 351 122.75 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **4 145 424 €** en recettes d'investissement

### **ACTION 2 - ACCOMPAGNER LES COLLEGIENS DANS LEURS ETUDES**

**ARRETE** une enveloppe de **350 000 €** au titre des chèques collèges et de **263 000 €** pour la dotation globalisée des collèges publics et privés ;

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition de l'enveloppe de **72 000 €** au titre du soutien aux associations ;

**AFFECTE** une enveloppe de **685 000 €** en dépenses de fonctionnement

### **ACTION 3 - SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**REPARTIT** l'enveloppe de **4 236 891 €** pour le budget de fonctionnement des collèges publics selon l'annexe IV et délègue à la commission permanente le soin de répartir la somme de **113 109 €** non affectée ;

**REPARTIT** l'enveloppe de **102 000 €** au titre de la dotation d'entretien (0,40 €/M2) pour les collèges publics selon l'annexe V ;

**ATTRIBUE** dans le cadre de la gestion de la restauration du collège Reverdy de Sablé-sur-Sarthe une participation de **141 000 €** à la commune de Sablé sur Sarthe ;

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition des crédits liés à l'utilisation des équipements sportifs et la convention type d'utilisation des locaux ;

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition des crédits liés à au renouvellement de mobilier scolaire et d'équipements en restauration ;

**ARRETE** la valeur annuelle des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service selon l'annexe VI ;

**HABILITE** le Président du Conseil départemental à signer les conventions d'occupation précaire accordées au personnel de l'Etat dans les collèges publics et à prendre les mesures d'application.

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **6 199 438 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **2 021 035 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **1 091 250 €** en en dépenses d'investissement

#### **ACTION 4 - SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

**REPARTIT** l'enveloppe de **1 510 659 €** pour le budget de fonctionnement des collèges privés selon l'annexe VII ;

**RECONDUIT** la participation aux dépenses de pension et demi-pension des élèves de classes secondaires pour les collèges privés d'un montant de **52 320 €** selon l'annexe VIII ;

**REPARTIT** l'enveloppe de **40 318 €** pour l'amélioration du fonctionnement matériel et l'entretien des bâtiments (soit un forfait annuel de 2 122 € par collège)

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition des crédits liés aux subventions accordées aux sept Maisons Familiales Rurales (MFR) aux trois établissements LEAP Val de Sarthe à Sablé, LEP Nazareth à Ruillé sur Loir, LEAP Le Tertre/Notre Dame à La Ferté Bernard et la répartition des crédits ;

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition des crédits liés à au renouvellement de mobilier scolaire et d'équipements en restauration, au forfait d'externat et au titre des travaux de sécurité et de mise aux normes des collèges privés.

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **3 844 179 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **824 422 €** en dépenses d'investissement

#### **ACTION 5 - PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN**

**RETIENT** les actions au titre de la citoyenneté prévues au titre des collèges.

**AFFECTE** une enveloppe de **17 000 €** en dépenses de fonctionnement pour la Maison de l'Europe.**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe IX.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour et 1 abstention.**

## COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Président :  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
Mme Marie-Thérèse LEROUX

Rapporteur :  
M. Frédéric BEAUCHEF

### 15 Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la Commission Infrastructures Routières et de la Commission Finances, Ressources, Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions de déplacement des réseaux, les conventions avec les riverains concernés par les conséquences des opérations de modernisation du réseau routier, notamment pour les travaux d'isolation acoustiques chez les propriétaires,

**HABILITE** le Président à solliciter toutes les subventions liées à l'exécution de cette délibération qui ne serait pas déjà comprise dans le cadre de sa délégation reçue de l'Assemblée dans sa séance du 13 novembre 2015.

#### **ACTION 1 – MODERNISER LES RESEAUX**

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants :

- 12 678 000 € en dépenses d'investissement
- 3 786 760 € en recettes d'investissement
- 1 000 € en recettes de fonctionnement

**DÉLÈGUE** à la Commission permanente la répartition des enveloppes d'autorisation de programme de **1 500 000 €** et de **40 000 €** respectivement inscrites au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) et de l'aide à la mise en œuvre des PAVE,

**DECIDE** que l'enveloppe allouée à l'ADVC devra être répartie par canton avant le 14 septembre 2019, afin de pouvoir être instruite et proposée au plus tard lors de la dernière séance de la Commission permanente de l'année 2019,

**AFFECTE** un crédit de **275 000 €** au titre des aides exceptionnelles,

**ATTRIBUE** des subventions exceptionnelles de 90 100 € à la commune d'Oisseau-le-Petit (RD 338 et 124), de 12 600 € à la commune de Cherré (RD 98), 7 350 € à la commune d'Oizé (RD 31 et 213) et 12 600 € à la commune de Vivoin (RD 27), pour la réalisation de tapis d'enrobé en agglomération,

**CONFIRME ET AFFECTE 6 740 000 €** de crédits notamment pour la poursuite des projets structurants à savoir les travaux de la déviation de Saint-Calais, ceux de suppression du passage à niveau 134 sur la RD 310 à Rouessé-Vassé, ceux des aménagements liés à la liaison entre le diffuseur de Connerré-Beillé-La Chapelle-Saint-Rémy et la route de Paris (RD 323), aux études et aux travaux préalables à la construction d'un passage à gabarit réduit sous le giratoire de l'Océane, route d'Alençon (RD 338) à Saint-Saturnin,

**DECIDE** de fixer la participation des communes de moins de 5 000 habitants aux opérations de déviation routière à 201 € par habitant pour les dépenses afférentes à la gestion 2019,

**AFFECTE 120 000 €** de crédits de paiement aux études préalables, **150 000 €** de crédits de paiement au plan de prévention du bruit dans l'environnement, **50 000 €** de crédits de paiement aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des opérations routières.

### **ACTION 2 – ENTRETENIR ET EXPLOITER LES ROUTES**

**DECIDE D'INSCRIRE** les crédits suivants :

- 14 415 460 € en dépenses de fonctionnement
- 1 358 500 € en recettes de fonctionnement
- 5 240 000 € en dépenses d'investissement
- 44 000 € en recettes d'investissement

**DÉLÈGUE** à la Commission permanente la répartition des crédits réservés pour la réalisation des travaux programmés,

### **ACTION 3 — AGIR POUR LA SECURITE ROUTIERE**

**DECIDE D'INSCRIRE** les crédits suivants :

- 1 500 000 € en dépenses d'investissement
- 681 815 € en recettes d'investissement

**DÉLÈGUE** à la Commission permanente la répartition de l'enveloppe de **1 500 000 €** d'autorisation de programme dédiée aux opérations de sécurité,

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

### **ACTION 4 – GERER LE PARC**

**ADOPTE**, par chapitre, le budget annexe du Parc départemental pour l'exercice 2019,

**ARRETE** en conséquence les recettes et les dépenses du budget du Parc départemental pour l'exercice 2019 de la façon suivante :

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

|              |                    |
|--------------|--------------------|
| Chapitre 011 | <b>7 244 500€</b>  |
| Chapitre 012 | <b>3 380 700 €</b> |
| Chapitre 65  | <b>38 500 €</b>    |
| Chapitre 67  | <b>1 500 €</b>     |
| Chapitre 022 | <b>1 000 €</b>     |

## Recettes

Chapitre 70

10 661 200 €

Chapitre 77

5 000 €

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour**

### **COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Président :  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
M. François BOUSSARD

Rapporteur :  
M. François BOUSSARD

## **16 Préserver notre environnement et notre cadre de vie**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2019 en les affectant aux différentes actions comme suit :

#### **ACTION 1 - INVESTIR DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, ATOUS VERTS DU DEPARTEMENT**

**AFFECTE** les enveloppes suivantes :

- une dépense d'investissement de 235 000 €
- une dépense de fonctionnement de 364 100 € dont 258 600 € pour les ENS, 85 500 € pour le Parc Naturels Régionaux et 20 000 € pour les animations Natura 2000
- une recette de fonctionnement de 3 319 373 € dont 3 300 000 € au titre de la taxe d'aménagement et 19 374 € au titre des soutiens Etat/ Fonds européens pour Natura 2000.

**ACCORDE** une participation statutaire de **85 500€** au Parc Naturel Régional Normandie Maine

#### **ACTION 2 - CONTRIBUER A LA RECONSTITUTION DU BOCAGE ET GERER LE PATRIMOINE ARBORE**

**AFFECTE** les enveloppes suivantes :

- une dépense d'investissement de **270 000 €**
- une dépense de fonctionnement de **117 060 €**
- une recette de fonctionnement au titre de l'animation Natura 2000 de **15 500 €**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de défense sanitaire apicole et à l'association apicole de la Sarthe

**DECIDE** d'élargir les aides au bocage aux particuliers et des collectivités territoriales dont le territoire communal sera concerné par un enjeu biodiversité reconnu (ENS, territoire du PNR Normandie Maine, périmètres Natura 2000...), et donne délégation à la Commission permanente pour définir les futures modalités d'aides

### **ACTION 3 - COMPORTEMENTS ECORESPONSABLES**

**AFFECTE** les enveloppes suivantes :

- une dépense de fonctionnement de **26 500 €** dont 1 500 € pour la Commission Locale d'information (CLI) de Ionisos Sablé
- une recette de fonctionnement de l'Autorité de Sûreté Nucléaire au titre de la CLI Ionisos de **1 500 €**

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour**

## **17 Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2019 en les affectant aux différentes actions comme suit :

### **ACTION 1 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL**

**INSCRIT** une dépense d'investissement de **30 000 €**

**INSCRIT** une dépense de fonctionnement de **110 500 €**

### **ACTION 2 - PROMOUVOIR ET SOUTENIR NOTRE AGRICULTURE ET SES FILIÈRES D'EXCELLENCE**

**INSCRIT** une dépense d'investissement de **50 000€**

**INSCRIT** une dépense de fonctionnement de **205 700 €**

### **ACTION 3 - SOUTENIR L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS**

**INSCRIT** une dépense d'investissement de **204 000 €** au titre de l'agriculture et **1 000 €** au titre de l'aménagement foncier

**INSCRIT** une dépense de fonctionnement de **280 000 €**

### **ACTION 4 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU LABORATOIRE INTERDÉPARTEMENTAL INOVALYS**

**INSCRIT** une dépense de fonctionnement de **571 400 €**

**ACCORDE** au laboratoire Inovalys, une subvention de fonctionnement de **566 400 €**

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour**

## Accompagner les communes et les intercommunalités

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis favorables de la commission Aménagement des territoires, Agriculture, et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### ACTION 1- MAINTENIR LES SERVICES DEPARTEMENTAUX ACCESSIBLES A TOUS LES SARTHOIS

**AFFECTE** une enveloppe de **2 000 €** en dépenses de fonctionnement

### ACTION 2- SOUTENIR FINANCIEREMENT LES COLLECTIVITES LOCALES

**AFFECTE** une enveloppe de **455 000 €** en dépenses de fonctionnement pour les dotations cantonales

**VALIDE** la répartition suivante des dotations cantonales entre les différents cantons comme suit :

| Nom du canton      | Nombre de communes 2019 | Population municipale à compter du 1er janvier 2019. Date de référence statistique : 1er janvier 2016 | Prime de 5 000 € aux cantons de plus de 20 communes | Part variable : 0,72 €/habitant (INSEE 2016) | Enveloppe 2019 |
|--------------------|-------------------------|---|---|--|----------------|
| Bonnétable         | 23                      | 29 748  | 5 000 €   | 21 419 €                                     | 26 419 €       |
| Changé             | 8                       | 28 924  | - €   | 20 825 €                                     | 20 825 €       |
| Château-du-Loir    | 24                      | 24 113  | 5 000 €   | 17 361 €                                     | 22 361 €       |
| Écommoy            | 10                      | 28 148  | - €   | 20 267 €                                     | 20 267 €       |
| La Ferté-Bernard   | 25                      | 24 838  | 5 000 €   | 17 883 €                                     | 22 883 €       |
| La Flèche          | 12                      | 25 417  | - €   | 18 300 €                                     | 18 300 €       |
| Loué               | 44                      | 29 662  | 5 000 €   | 21 357 €                                     | 26 357 €       |
| Le Lude            | 22                      | 28 633  | 5 000 €   | 20 616 €                                     | 25 616 €       |
| Mamers             | 45                      | 26 972  | 5 000 €   | 19 420 €                                     | 24 420 €       |
| Le Mans-1          | 2                       | 22 933  | - €   | 16 512 €                                     | 16 512 €       |
| Le Mans-2          | 5                       | 25 033  | - €   | 18 024 €                                     | 18 024 €       |
| Le Mans-3          | 1                       | 29 277  | - €   | 21 079 €                                     | 21 079 €       |
| Le Mans-4          | 2                       | 28 890  | - €   | 20 801 €                                     | 20 801 €       |
| Le Mans-5          | 1                       | 23 985  | - €   | 17 269 €                                     | 17 269 €       |
| Le Mans-6          | 2                       | 28 224  | - €   | 20 321 €                                     | 20 321 €       |
| Le Mans-7          | 7                       | 26 404  | - €   | 19 011 €                                     | 19 011 €       |
| Sablé-sur-Sarthe   | 16                      | 28 195  | - €   | 20 300 €                                     | 20 300 €       |
| Saint-Calais       | 37                      | 26 685  | 5 000 €   | 19 213 €                                     | 24 213 €       |
| Savigné-l'Évêque   | 15                      | 23 655  | - €   | 17 032 €                                     | 17 032 €       |
| Sillé-le-Guillaume | 50                      | 30 740  | 5 000 €   | 22 133 €                                     | 27 133 €       |
| La Suze-sur-Sarthe | 15                      | 27 085  | - €   | 19 501 €                                     | 19 501 €       |

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **125 000 €** en dépenses de fonctionnement (dotations statutaires) pour le fonctionnement des Pays, dont 30 000 € à chacun des pays : Pays du Mans, Vallée de la Sarthe, Perche sarthois et Haute Sarthe et 5 000 € au Pôle métropolitain
- **105 000 €** en dépenses d'investissement au titre du soutien à l'artisanat et aux derniers commerces
- **180 000 €** en dépenses d'investissement au titre du FDAU
- **121 000 €** en dépenses d'investissement au titre des conventions de développement local
- **3 300 600 €** en dépenses d'investissement au titre des Contrats de territoire innovants

### **ACTION 3 - DEVELOPPER NOTRE OFFRE DE SERVICE DEDIES AUX COLLECTIVITES LOCALES**

**AFFECTE** une enveloppe de **1 042 000 €** en dépenses de fonctionnement répartie comme suit :

- **910 000 €** au titre du CAUE
- **20 000 €** pour réaliser une étude pour un établissement public foncier
- **109 000 €** au titre des contrats eau et transition énergétique passés avec l'Atesart
- **3 000 €** au titre de la conférence des territoires

**ATTRIBUE** un crédit de **10 000 €** en dépenses de fonctionnement par l'adhésion à l'association Pays de Loire Europe

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **500 €** en dépenses d'investissement au titre des cessions d'actions ATESART
- **3 000 €** en recettes d'investissement au titre des cessions d'actions ATESART
- **48 000 € en** recettes de fonctionnement au titre de la convention de moyens mis à disposition par le Département à l'ATESART.

**ACCORDE** une subvention de **910 000 €** au CAUE, avec un montant minimum garanti de 20 % du montant de la taxe d'aménagement perçue au titre de 2019.

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour , 8 contre et 8 abstentions.**



## Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2019 en les affectant aux différentes actions comme suit :

### ACTION 1 - FAVORISER UN ACCÈS À UNE EAU DE QUALITÉ

**INSCRIT** des dépenses d'investissement de

- Subventions d'investissement d'aide à l'eau potable **400 000 €**
- Suivi des nappes souterraines – réseaux de mesure – sondages **13 000 €**
- Etude sur les réserves en eau **30 000 €**

**INSCRIT** des dépenses de fonctionnement de **7 000 €**

### ACTION 2 - CONTRIBUER A L'ENTRETIEN ET A LA GESTION MAITRISEE DES COURS D'EAU

**INSCRIT** des dépenses d'investissement de **393 580 €**

**INSCRIT** des dépenses de fonctionnement **332 200 €**

**INSCRIT** des recettes de fonctionnement **48 270 €**

**DECIDE** de mener une étude juridique précise sur l'état de propriété des installations au cours de l'année 2019 pour déterminer une stratégie d'actions sur les ouvrages structurants du Loir en 2010.

### ACTION 3 - SOUTENIR L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

**INSCRIT** des dépenses d'investissement de :

- pour les subventions d'assainissement **660 000 €**
- les matériels du SATESE **6 000 €**

**INSCRIT** des dépenses de fonctionnement pour le SATESE de **25 000 €**

**INSCRIT** des recettes de fonctionnement pour le SATESE de **250 000 €**

### ELEMENTS FINANCIERS

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour**

## COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT : CULTURE, SPORT, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président :  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :  
M. François BOUSSARD

Rapporteur :  
M. Véronique RIVRON

### 20 Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport, et à l'enseignement supérieur

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2019 en les affectant aux différentes actions comme suit :

#### ACTION 1 - CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **973 000 €** en dépenses de fonctionnement pour participer au financement du fonctionnement des lieux d'enseignements et de pratiques artistiques adhérents au SDEA et au développement de l'animation du réseau SDEA
- **263 900 €** en dépenses d'investissement pour accompagner les projets de construction et d'aménagements de lieux structurants d'enseignements artistiques intercommunaux.
- **2000 €** en recettes de fonctionnement au titre de la participation du département de l'Orne à l'organisation du congrès annuel 2019 de l'enseignement artistique.

#### ACTION 2 - SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX AU NIVEAU CULTUREL ET PATRIMONIAL

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **1 544 325 €** en dépenses de fonctionnement pour accompagner les projets locaux d'animation, de création et de diffusion sur le territoire départemental
- **1 116 929 €** en dépenses d'investissement pour faire face à nos engagements sur les projets en cours ou à venir soutenus au titre de nos programmes d'aides à l'investissement en faveur de l'aménagement culturel et de la restauration du patrimoine

**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 80 000 € à la communauté de communes du Val de Sarthe pour Malicorne Espace Faïence

**ENGAGE** un plan d'actions d'une programmation culturelle sur le territoire sarthois joint en annexe 1 et **DECIDE**, dans ce cadre, de lancer un appel à projet départemental ouvert aux acteurs associatifs et publics pour orienter et soutenir des projets locaux rentrant dans la dynamique d'animations collaboratives pilotée par le Département sur le thème de l'itinérance. (cf. action 12 « Gouvernance et pilotage du réseau d'acteurs associés » du programme d'actions).

### **ACTION 3 - CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LE DEPARTEMENT**

**DECIDE** la poursuite des actions de la Sarthe Lecture sur la base des objectifs déterminés dans le schéma départemental de la lecture publique

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **472 860 €** en dépenses de fonctionnement
- **77 000 €** en recettes de fonctionnement
- **37 000 €** en dépenses d'investissement
- **8 000 €** en recettes de d'investissement

### **ACTION 4 - PRESERVER, VALORISER ET DIFFUSER LES FONDS ET COLLECTIONS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **76 000 €** en dépenses de fonctionnement
- **3 000 €** en recettes de fonctionnement
- **161 500 €** en dépenses d'investissement

### **ACTION 5 - SOUTENIR LE SPORT DE HAUT NIVEAU**

**ATTRIBUE** à Le Mans Sarthe Basket une subvention **de 555 000 €** au titre de la saison sportive 2019/2020.

**HABILITE** le Président à signer la convention de partenariat avec le club du MSB (annexe 2).

**ATTRIBUE** au Syndicat Mixte des 24 Heures, une participation de **1 000 000 €** en investissement et **50 000 €** en fonctionnement

**ATTRIBUE 100 000 €** pour les activités d'Autosport Académy et **12 500 €** pour la gestion de l'aérodrome du Mans

### **ACTION 6 - SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX ET ASSOCIATIFS AU NIVEAU SPORTIF**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **768 427 €** en dépenses d'investissement
- **1 451 740 €** en dépenses de fonctionnement
- **60 600 €** en recette de fonctionnement

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition de l'enveloppe de **513 140 €** à destination des comités sportifs dans le cadre des plans de développement et d'une somme de **214 200 € en fonctionnement** à destination des clubs évoluant en championnat national.

**DELEGUE** à la commission permanente la répartition de **694 400 €** à destination des différents organisateurs de manifestations et la répartition d'une somme de **14 000 €** pour soutenir les comités sportifs résidant à la Maison départementale des sports.

## **ACTION 7 – ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE ET DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **342 400 €** en dépenses d'investissement pour l'Université du Mans, pour les équipements réalisés en 2018,
- **45 000 €** en dépenses de fonctionnement pour l'Université du Mans
- **400 000 €** en dépenses d'investissement pour le Banc de mesure aéro acoustique
- **31 250 €** en dépenses de fonctionnement pour l'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) pour le renouvellement des équipements scientifiques
- **360 000 €** en dépenses d'investissement pour la participation aux travaux du bâtiment de la CCI72 dédié à l'Institut Supérieur des Matériaux du Mans (ISMANS-Groupe CESI)
- **25 000 €** en dépenses d'investissement pour les Prêts d'Honneurs aux Etudiants
- **50 000 €** en recettes d'investissement pour le remboursement des prêts antérieurs.

**AFFECTE** pour le Syndicat mixte de la Technopole, **111 706 €** en dépenses de fonctionnement et **113 200 €** en dépenses d'investissement.

### **AU TITRE DE L'ENSEMBLE DE CES ACTIONS**

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour et 1 abstention.**

## **21 Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2019 en les affectant aux différentes actions comme suit :

### **ACTION 1 - PROMOUVOIR LES ATOUTS DE LA DESTINATION SARTHE ET DEVELOPPER L'E-TOURISME**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **1 427 500 €** en fonctionnement pour l'accompagnement des actions de Sarthe Tourisme (1 400 000 €) et de l'association Transvap dans l'entretien et l'animation du train touristique de la Sarthe (27 500 €),
- **620 383 €** en crédits de paiement pour notre accompagnement en faveur

des Hébergements et sites touristiques publics ainsi que des grands équipements touristiques structurants dont **55 000 €** pour renouveler notre partenariat à l'Office National des Forêts,

**DECIDE** l'inscription d'une recette globale de **70 000 €** au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour,

### **ACTION 2 - METTRE EN VALEUR L'ITINERANCE ET EN PARTICULIER LA NAVIGATION**

**DECIDE** de préparer un programme départemental sur l'itinérance, fixant pour les années à venir les enjeux, objectifs et plan d'actions de notre stratégie dans ce domaine en organisant la gouvernance départementale et structurant la relation partenariale aux collectivités locales, offices de tourisme, intercommunalités, comités départementaux, associations avec le concours actif de son agence Sarthe Tourisme.

**DECIDE** d'engager un programme de création de nouveaux itinéraires en voies vertes, par la transformation de 80 Km de voies ferrées Sarthoises, représentant une opportunité exceptionnelle de développement et d'amélioration de notre offre vélo avec interconnexion à l'offre fluviale en se rapprochant du Mans. 4 tronçons sont proposés :

- La Flèche – La Suze-sur-Sarthe (28 km),
- Montval-sur-Loir – Bessé-sur-Braye (33 km),
- Sillé-le-Guillaume – Fresnay-sur-Sarthe (18 km),
- Vion – Louailles (4 km).

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **235 200 €** en dépenses de fonctionnement
- **62 000 €** en recette de fonctionnement
- **941 000 €** en dépenses d'investissement.

### **ACTION 3 - VALORISER LE PATRIMOINE DEPARTEMENTAL**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **1 640 000 €** en dépenses de fonctionnement dont 1 380 000 € à Sarthe Culture
- **446 700 €** en dépenses d'investissement
- **50 000 €** en recettes d'investissement

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

### 22 108 métiers au service des Sarthois

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

#### **ACTION 1 : ADAPTER ET MAITRISER LA MASSE SALARIALE**

**DECIDE** les créations, transformations et suppressions de postes permanents, le renouvellement de postes créés à durée déterminée ainsi que le report de date de création d'un poste de la manière suivante :

##### **Création de postes avec incidence financière**

1.1– 5 postes d'apprentis - à effet au 15/03/2019

✓ **DGA Solidarité départementale – Direction Enfance Famille – Protection maternelle infantile**

1.2 – 1 poste de Psychologues territoriaux à 100% - à effet au 15/03/2019

1.3 – 1 postes d'Assistants socio-éducatifs territoriaux - à effet au 15/03/2019

##### **Création de postes à durée déterminée sans incidence financière**

✓ **DGA Solidarité départementale – Direction Autonomie/Prestations et dispositifs pour l'autonomie à domicile**

2.1– 1 poste d'Attachés territoriaux – date de validité d'un an à compter de la date réelle du recrutement de l'agent

##### **Création de postes à durée déterminée avec incidence financière**

✓ **DGA Solidarité départementale – Direction des circonscriptions de la solidarité départementale**

3.1– 2 postes d'assistants socio-éducatifs territoriaux - date de validité d'un an à compter de la date réelle du recrutement de l'agent

##### **Transformations de postes suite à procédure de recrutement ou réussite concours**

✓ **DGA Solidarité départementale**

4.1 – 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux en 1 poste de rédacteurs territoriaux – à effet au 01/11/2018

4.2 – 1 poste d'attachés territoriaux en 1 poste de rédacteurs territoriaux – à

effet rétroactif au 01/11/2018

4.3 – 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux en 1 poste de rédacteurs territoriaux – à effet rétroactif au 01/03/2019

4.4 – 1 poste technicien territoriaux en 1 poste d'agents de maîtrise territoriaux – à effet rétroactif au 01/12/2018

4.5 – 1 poste d'administrateurs territoriaux en 1 poste de directeurs territoriaux – à effet rétroactif au 01/10/2018

4.6 – 1 poste d'agents de maîtrise territoriaux en 1 poste d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignements – à effet au 01/12/2018

4.7– 1 poste d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignements en 1 poste d'adjoints techniques territoriaux – à effet rétroactif au 16/07/2018

4.8 - 1 poste d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignements en 1 poste d'agents de maîtrise territoriaux – à effet au 01/09/2018

### **Transformations suite à reclassement des cadres d'emploi d'Assistant socio éducatifs et Educateurs jeunes enfants en catégorie A**

#### **✓ DGA Solidarité départementale**

5.1 – 111 postes assistants socio-éducatifs en assistants socio-éducatifs 2<sup>ème</sup> classe Avec effet au 1/02/2019

5.2 – 184 postes assistants socio-éducatifs en assistants socio-éducatifs 1<sup>ère</sup> classe Avec effet au 1/02/2019

5.3 – 4 postes d'Educateurs jeunes enfants principal en Educateurs jeunes enfants 1<sup>ère</sup> classe Avec effet au 1/02/2019

5.4 – 7 postes FPH assistants socio-éducatifs en 7 postes FPH Assistant socio-éducatif classe normale du 1er grade Avec effet au 1/02/2019

5.5 - 6 postes FPH assistants socio-éducatifs en 6 postes FPH Assistant socio-éducatif classe supérieure du 1er grade Avec effet au 1/02/2019

5.6 – 1 poste FPH poste d'Educateurs jeunes enfants classe normale en 1 poste FPH éducateur JE classe normale du 1er grade Avec effet au 1/02/2019

5.7 – 1 poste FPH poste d'Educateurs jeunes enfants classe supérieure en 1 poste FPH éducateur JE classe supérieure du 1er grade Avec effet au 1/02/2019

## **Renouvellement de postes créés à durée déterminée**

### **✓ DGA Solidarité départementale**

6.1 – 4 postes assistants socio-éducatifs à la DCSD, jusqu'au 30/06/2020

6.2 – 3 postes de rédacteurs territoriaux à la DEIL, jusqu'au 30/06/2020

6.3 – 2 postes d'assistants socio-éducatifs à la direction Enfance Famille, jusqu'au 30/06/2020

6.4 – 1 poste d'adjoint administratifs à la direction Enfance Famille, jusqu'au 30/06/2020

### **✓ DGA Infrastructures et développement territorial**

6.5 – 3 postes de techniciens territoriaux à la DHRANT jusqu'au 31/12/2019

## **Suppressions de postes**

### **✓ DGA Solidarité départementale/DCSD**

7.1 – 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux – à effet au 01/10/2018

### **✓ DGA Solidarité départementale – Direction Enfance Famille – Protection maternelle infantile**

7.2 – 1 poste de psychologue territoriaux à 50% – à effet au 15 /03/2019

### **✓ DGA Infrastructures et développement territorial**

7.3 – 1 poste d'administrateurs territoriaux – à effet au 01/03/2019

7.4 – 1 poste d'emploi fonctionnel – à effet au 01/03/2019

7.5 – 1 poste de rédacteurs territoriaux – à effet au 01/11/2018

## **Informations**

### **✓ DGA Infrastructures et développement territorial**

8.1 – Demande de report de date de création pour le poste d'Ingénieur (120017) au bureau Maitrise d'ouvrage routières créé à la DM1 2018 pour une durée de validité de 3 ans à compter du 01/01/2019, à la date réelle de recrutement de l'agent afin de permettre une durée de contrat de 3 ans.

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ 95 577 200 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 6 150 300 € en recettes de fonctionnement

## **ACTION 2 : ACCOMPAGNER ET VALORISER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ 889 000 € en dépenses de fonctionnement



### **ACTION 3 : ACCOMPAGNER LA VIE AU TRAVAIL**

**DECIDE** d'habiliter le Président à signer l'avenant n°3 à la convention entre le Département de la Sarthe et l'Association du personnel des services départementaux (APSD).

**ATTRIBUE** une subvention de 661 000 € à l'Association des personnels des services départementaux (APSD)

**ATTRIBUE** une subvention de 60 000 € à l'Association de gestion du RIA Maine 2000

**AFFECTE une enveloppe de :**

- ✓ 1 632 050 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 43 000 € en dépenses d'investissement
- ✓ 220 000 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 10 000 € en recettes d'investissement

### **ACTION 4 : ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE DES ELUS**

**AFFECTE une enveloppe de :**

- ✓ 3 022 350 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 2 000 € en dépenses d'investissement

**PRECISE** que cette enveloppe intègre un montant de 316 000 € relatif au traitement et à la prise en charge de cinq collaborateurs de Cabinet.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour , 16 contre**

**23**

### **Protéger l'équilibre financier du département**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis favorable de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

#### **ACTION 1 –OPTIMISER LA GESTION DE LA DETTE**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **5 780 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **24 724 100 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **230 000 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **50 140 574 €** en recettes d'investissement

#### **ACTION 2 –MAXIMISER LES RECETTES**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **443 342 784 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **9 500 000 €** en recettes d'investissement

### **ACTION 3 - PEREQUATION**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ 5 203 615 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 9 650 000 € en recettes de fonctionnement

### **ACTION 4 – DEPENSES IMPREVUES**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ 300 000 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 300 000 € en dépenses d'investissement

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour et 16 abstentions.**

## **24 Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits proposés au budget primitif 2019 pour le financement des actions du programme « Un patrimoine immobilier aux enjeux de la collectivité » décrites en synthèse à l'annexe I et détaillées dans les fiches actions présentées en annexe II et statuer plus particulièrement sur les points suivants :

### **ACTION 1 – OPTIMISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER TERTIAIRE**

**CONFIRME** la poursuite des opérations de déconstruction de l'immeuble Chanzy, la construction d'un bâtiment technique rue Jacquard et l'aménagement d'espace tertiaire dans les locaux Emeraude-Bourg d'Anguy au Mans ;

**AFFECTE** une enveloppe de :

- 2 526 745 € en dépenses de fonctionnement
- 1 053 613 € en recettes de fonctionnement
- 5 337 900 € en dépenses d'investissement

### **ACTION 2 – ENTRETENIR LES SITES DEDIES A L'EXPLOITATION DES ROUTES**

**CONFIRME** la poursuite du programme de travaux sur les Centres d'exploitation des routes ;

**AFFECTE** une enveloppe de :

- 295 400 € en dépenses de fonctionnement
- 61 360 € en recettes de fonctionnement
- 1 710 500 € en dépenses d'investissement
- 300 000 € en recettes d'investissement

### **ACTION 3 – AMELIORER L'IMPLANTATION TERRITORIALE DE LA SOLIDARITE**

**CONFIRME** la poursuite des opérations d'aménagement de l'immeuble à Coulaines et de financement de la VEFA à Sablé-sur-Sarthe ;

**AFFECTE** une enveloppe de :

- 1 623 555 € en dépenses de fonctionnement
- 61 062 € en recettes de fonctionnement
- 2 337 000 € en dépenses d'investissement

### **ACTION 4 – VALORISER LE PARC DES CASERNES DE GENDARMERIE**

**CONFIRME** la poursuite de l'opération de restructuration de la caserne de Saint-Calais ;

**AFFECTE** une enveloppe de :

- 603 000 € en dépenses de fonctionnement
- 1 692 615 € en recettes de fonctionnement
- 870 000 € en dépenses d'investissement

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

25

## **Optimiser les moyens généraux**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **ACTION 1 – GERER DE MANIERE OPTIMISEE ET ECO-RESPONSABLE LES ACHATS ET MOYENS COURANTS**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **1 033 000 €** en dépenses de fonctionnement ;
- **579 000 €** en dépenses d'investissement ;
- **22 500 €** en recette d'investissement.

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

### **ACTION 2 – S'ASSURER ET SE PREMUNIR DES RISQUES**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- **673 050 €** en dépenses de fonctionnement ;
- **151 600 €** en recettes de fonctionnement.

### **ACTION 3 – RATIONALISER LES BESOINS DOCUMENTAIRES, D’AFFRANCHISSEMENT ET LES FRAIS GENERAUX**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **1 442 350 €** en dépenses de fonctionnement ;
- ✓ **50 500 €** en recettes de fonctionnement ;
- ✓ **10 000 €** en dépenses d’investissement.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## **26 Développer la communication externe et interne**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l’avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **ACTION 1 – PROMOUVOIR LA SARTHE, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR L’ACTION DU DEPARTEMENT**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **1 748 550 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **70 000 €** en dépenses d’investissement

### **ACTION 2 – DEVELOPPER LA COMMUNICATION INTERNE**

**AFFECTE** une enveloppe de :

- ✓ **119 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **300 €** en recettes de fonctionnement

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## **27 Habilitation pour agir en justice Compte-rendu de la délégation au Président**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Vu la délégation de compétence qui lui a été donnée,  
Sur l’avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que le Département est partie dans les affaires suivantes :

### **1. Devant le tribunal administratif de Nantes pour 27 nouveaux contentieux**

- ✓ **14** dossiers concernent le RSA :
  - ✓ 2 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA (Dossiers RSA n°2018/26 et 37)
  - ✓ 10 requêtes en contestation d'indu ou du refus d'ouverture (Dossiers RSA n°2018/25, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35 et 36)
  - ✓ 2 font suite à une décision de suspension ou de radiation du droit (Dossiers RSA n°2018/ 32 et 38).
- ✓ **7** instances concernent des mineurs non accompagnés qui se sont vu opposer un refus de contrat jeune majeur ou un refus de renouvellement du contrat, dont 4 procédures en référé-suspension (Dossiers n° 2018/29, 30, 34, 37, 38, 42 et 43).
- ✓ **1** recours en référé en matière d'hébergement d'urgence pour un demandeur d'asile (Dossier n°2018/35).
- ✓ **1** assistante familiale conteste la décision de licenciement pour inaptitude (Dossier n°2018/31).
- ✓ **1** recours engagé relatif à la convention d'accord-cadre avec la CNSA pour le financement des services d'aide à domicile (Dossier n°2018/28).
- ✓ **1** recours est engagé par un prestataire en matière de marché public relatif à la reconstruction du collège de Bercé (Dossier n°2018/36).
- ✓ **1** agent a engagé un recours pour contester sa mutation d'office, en formant parallèlement un référé-suspension (Dossier n°2018/41).
- ✓ **1** chirurgien-dentiste qui a bénéficié d'un contrat d'engagement sans en respecter les termes conteste l'avis des sommes à payer correspondant au remboursement demandé (Dossier n°2018/44).

**2. Le Département a déposé une requête en référé devant le Tribunal administratif de Nantes** pour demander la suspension de l'exécution de l'avis rendu par le Conseil de discipline de recours qui remettait en cause la décision de révocation d'un agent (Dossier n°2018/33).

**3. Le Département est attiré devant la Cour administrative d'appel de Nantes** suite à l'appel formé par 8 ex-OPA contre le jugement rendu par le Tribunal administratif de Nantes en date du 31 octobre 2018 qui a annulé partiellement la décision du Président du Conseil départemental en tant qu'elle prend en compte la prime de service du conseil général pour le calcul de la rémunération annuelle maximale de l'emploi d'accueil. Leur demande tendant à se prévaloir de l'absence de modulation individuelle de la prime de service du conseil général (PSCG), de la prime de service et de rendement (PSR) et de l'indemnité spécifique de service (ISS) a quant à elle été rejetée. C'est à ce titre qu'ils font appel.

#### **4. Le Département s'est constitué partie civile en matière de fraude au RSA contre :**

- ✓ Monsieur Ludovic P. et Monsieur Francis B.
- ✓ Monsieur Olivier L.
- ✓ Madame Martine B. née S.
- ✓ Monsieur Jean-Michel R.
- ✓ Madame Fabienne B. née D.
- ✓ Madame Marie A.
- ✓ Madame Jessie L. et Monsieur Daniel.
- ✓ Monsieur Bilal B.
- ✓ Madame Marine L. et Monsieur Benjamin M.
- ✓ Madame Lucie L. et Monsieur Omar T.
- ✓ Madame Marcelle A. E.
- ✓ Madame Emma E.
- ✓ Monsieur Mohammed A.
- ✓ Monsieur Alain M.
- ✓ Madame Daly S. et Monsieur Johann P.

**PREND ACTE** du compte-rendu des jugements rendus dans les affaires où le Département était partie.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

**28**

#### **Révision du Règlement intérieur du Département de la Sarthe**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'ajout de la mention en gras à la rédaction de l'article 15 du Règlement intérieur :

« Les conseillers départementaux peuvent proposer à l'Assemblée des vœux ou motions présentant un intérêt départemental.

Les vœux doivent être déposés au plus tard à 18 h le troisième jour ouvré précédant l'ouverture de la session, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Président.

**Ils sont communiqués aux membres de l'Assemblée la veille de la séance plénière.**

Selon l'importance du sujet évoqué, le Président décide de soumettre au vote le renvoi du vœu pour un examen par la ou les commissions compétentes.

Sous cette réserve pouvant entraîner le renvoi du vœu à une prochaine séance, la discussion des vœux en séance publique n'intervient qu'après épuisement des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Toutefois, si le Président le juge utile, à la lumière des débats en cours, il peut décider de soumettre l'examen d'un vœu en cours de séance. »

**HABILITE** le Président à signer le règlement intérieur.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## 29 Finaliser les engagements en développement économique

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

### **ACTION 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**AFFECTE** une enveloppe de **765 500 €** en dépenses d'investissement :

- **27 500 €** pour la poursuite et/ou clôture des dossiers d'aides aux entreprises établis avant le vote de la loi NOTRe ;
- **170 000 €** pour la poursuite et/ou clôture des dossiers d'aides à l'aménagement de zones d'activités ;
- **350 000 €** pour notre accompagnement aux Syndicats Mixtes des PAID sur la base des engagements pris au plus tard au 31/12/2016 ;
- **218 000 €** au titre du Fonds Sarthois d'Avances Remboursables (FSAR).

**AFFECTE** une enveloppe de **263 000 €** en recettes d'investissement :

- **45 000 €** au titre de notre retrait du Fonds de Garantie Sarthe (20 000 €) et du Fonds de Croissance des PME géré par Initiative Sarthe (25 000 €) ;
- **218 000 €** au titre du FSAR.

**DECIDE** d'inscrire les autorisations de programme et les crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

## 30 Informations relatives aux marchés publics conclus en 2018

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de l'information donnée par le Président du Conseil départemental des marchés publics conclus en 2018 qu'ils soient conclus à la suite d'une procédure formalisée, d'une procédure adaptée ou d'une procédure négociée, ainsi que des actes modificatifs passés pendant cette période, conformément à l'annexe ci-jointe.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour**

**Budget primitif 2019**

Le Conseil départemental,  
Vu le rapport de son Président,  
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE** le taux de la Taxe sur le Foncier bâti à 20,72 %.

**ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

|            |                         |
|------------|-------------------------|
| Dépenses : | <b>531 326 874,00 €</b> |
| Recettes : | <b>531 326 874,00 €</b> |

**Section d'investissement**

|            |                         |
|------------|-------------------------|
| Dépenses : | <b>208 229 677,40 €</b> |
| Recettes : | <b>208 229 677,40 €</b> |

**PRECISE** que le Budget Primitif pour l'exercice 2019 est voté par nature et par chapitre.

**PREND ACTE** de la liste des communes et leurs critères d'éligibilité pour les subventions départementales qui seront accordées en 2019.

**Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour , 16 contre**



### **TE CONNECTIVITY DOIT MAINTENIR SON ACTIVITÉ SUR LE SITE D'ALLONNES**

Début janvier 2019, la Direction américaine de l'entreprise TE Connectivity a fait état brutalement de la suppression de 141 emplois sur les 160 que compte le site d'Allonnes. Cette décision signifie, à terme, la fermeture complète d'une entreprise présente en Sarthe depuis près de 50 ans. Totalement inattendue, cette annonce est particulièrement rude pour les salariés et leurs familles.

Aussitôt, l'ensemble des collectivités expriment leur incompréhension devant cette situation.

Plusieurs élus interviennent auprès du Président de la République, du Premier ministre et du Ministre de l'Economie et des Finances en leur indiquant qu'ils refusent le dépeçage des activités du site sarthois et leur délocalisation en Pologne et aux États-Unis.

À l'initiative du Préfet, une rencontre est organisée le 22 février avec les représentants américains du groupe qui, dans un premier temps, refusent d'amender leur projet. Puis, quelques jours plus tard, le groupe revient sur sa position et annonce conserver 75 emplois, incluant l'essentiel du secteur offshore, dont les responsables américains expliquaient jusqu'alors qu'il perdait de l'argent. Un mélange d'espoir et d'incompréhension règne désormais chez les salariés et le Comité d'Entreprise.

En conséquence, le Conseil départemental, réuni en assemblée plénière :

Réclame la reprise des négociations avec les dirigeants du groupe, sur des bases claires et précises ;

Appelle à un moratoire sur le plan de suppressions d'emplois ;

Engage l'Etat à déployer les moyens dont il dispose afin de trouver une sortie positive à ce projet néfaste et d'accompagner les collectivités mobilisées pour le maintien de ce site ;

Apporte son entier soutien aux 160 salariés et leurs familles qui vivent une période très difficile.

**Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil départemental.**

## LA SITUATION DES FILIALES SARTHOISES D'ARJOWIGGINS ET DE LEURS SALARIÉS

Convaincu de la nécessité de conserver un outil industriel de qualité s'inscrivant dans une logique de développement durable au travers de ses activités de recyclage sur son territoire, le Département de la Sarthe s'engage pleinement en faveur de la reprise des deux sites sarthois de Bessé-sur-Braye et de Saint-Mars-la-Brière, qui représentent près de 800 emplois.

Ainsi, dès le lendemain de l'officialisation de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et de placement en redressement judiciaire pour trois filiales françaises d'Arjowiggins, le Département a immédiatement alerté le Ministre de l'Economie et des Finances de conséquences particulièrement dommageables d'une telle situation, en lui demandant que l'Etat propose des solutions pour favoriser le maintien de l'activité des usines sarthoises menacées.

Cette implication continue a conduit les représentants du Conseil départemental à participer à de nombreuses rencontres avec les services de l'Etat, la Région Pays de la Loire, les parlementaires, Maires et élus locaux des communes et intercommunalités concernées, ainsi que les représentants des cadres et des personnels des sites d'Arjowiggins.

Lors de la réunion des présidents de départements organisée à l'Elysée le 21 février dernier, le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de son Président, a saisi le Président de la République et le Premier ministre, en leur remettant en main propre un courrier s'étonnant que l'Etat tarde à formaliser son engagement dans ce dossier.

Le Conseil départemental s'interroge également sur l'implication de l'Etat et du gouvernement dans la gestion erratique de Sequana - propriétaire du groupe Arjowiggins par le biais des participations détenues par la banque publique d'investissement Bpifrance - qui a conduit cette société à devoir abandonner ses sites sarthois.

Il souligne que la doctrine d'intervention de Bpifrance précise pourtant qu'elle « *ancre son action dans les territoires au sein desquels elle contribue à maintenir un tissu industriel dynamique et à développer l'emploi, notamment au niveau local* », qu'elle a pour mission « *d'accompagner les secteurs traditionnels de l'économie française dans leurs mutations afin que ceux-ci relèvent avec succès les défis auxquels ils sont confrontés* » et réclame des précisions sur les conditions de cet échec flagrant.

Il a pris acte du travail entrepris par les administrateurs judiciaires au cours de ces deux derniers mois, ainsi que de la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre de prolonger d'une dizaine de jours le délai accordé aux repreneurs pour compléter leurs propositions relatives au site de Bessé-sur-Braye.

Le Conseil départemental,

Considérant la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre de prolonger jusqu'au 20 mars le délai accordé aux repreneurs pour finaliser leurs offres ;

Considérant les plans de reprise proposés, qui doivent désormais démontrer leur viabilité et leur capacité à parvenir à la poursuite d'une activité économiquement pérenne sur l'ensemble des sites concernés ;

Considérant l'impérieuse nécessité d'un concours financier de l'Etat et des pouvoirs publics pour mener à bien les plans de reprise présentés et ainsi préserver l'emploi ;

Considérant l'importance des usines de Bessé-sur-Braye et de Saint-Mars-la-Brière en termes de développement économique de ces bassins d'activité ;

Convaincu du potentiel de ces deux outils de production et du savoir-faire de ses salariés dans une économie-monde qui place le recyclage et le développement durable au cœur de sa troisième révolution industrielle ;

Réclame un engagement formel de l'Etat à participer aux projets de reprise dans le cadre de ses politiques d'intervention en faveur de la sauvegarde de l'emploi industriel ;

Apporte son soutien à la Région des Pays-de-la-Loire, chef de file en matière de développement économique et d'emploi, dans toutes les démarches que celle-ci jugera opportune de mettre en œuvre, afin de favoriser les projets garantissant le maintien de l'activité économique et du plus grand nombre d'emplois.

Réaffirme sa détermination à venir en aide aux repreneurs potentiels des usines sarthoises concernées, dans le respect de ses compétences.

Exprime son entier soutien aux salariés de Bessé-sur-Braye et de Saint-Mars-la-Brière.

**Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil départemental.**

## EXTENSION DU DISPOSITIF DE ZONAGE ET D'AIDE A L'INSTALLATION DE L'AUTORITE REGIONALE DE SANTE A L'ENSEMBLE DES PROFESSIONS MEDICALES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Agence Régionale de Santé a mis en œuvre un nouveau zonage destiné à contribuer à l'installation de médecins en région Pays de la Loire. **Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins dans notre région.**

Il s'agit de l'aboutissement d'un important processus de concertation afin de répondre à la réalité des territoires et d'inciter davantage de médecins à s'installer dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

**Cette carte** identifie deux catégories qui se distinguent par l'importance des difficultés d'accès aux soins et par les moyens mis en œuvre pour remédier aux problèmes de démographie médicale. D'une part, les "zones d'intervention prioritaire" qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins et où les aides incitatives financières sont les plus importantes. D'autre part, les "zones d'action complémentaire", moins impactées par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore

**Ce classement détermine les** territoires où les médecins sont les plus attendus et dans lesquels ils pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre de leur projet d'installation, en particulier au travers d'aides financières graduées.

Il s'agit d'une démarche à la fois proactive et salutaire. Cependant, celle-ci n'a pas encore été étendue à l'ensemble des spécialités et des professions médicales, qui contribuent pourtant à compléter l'offre de soins dans l'ensemble des territoires.

Ainsi, par exemple, les chirurgiens-dentistes ne peuvent-ils pas encore bénéficier de ce dispositif incitatif, ce qui contribue à leur concentration dans les centres urbains, contraignant de nombreux sarthois à devoir se déplacer sur des distances parfois conséquentes pour les consulter.

Aussi, le Conseil départemental demande-t-il à l'Agence Régionale de Santé d'étendre le déploiement de cette initiative à l'ensemble des professions médicales afin de renforcer les équipes soignantes de proximité sur la totalité des territoires.

**Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil départemental.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



**Dominique LE MENER**

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.